

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 14 AOÛT 2018**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 10 AOÛT 2018.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères K. Thorstad-Cullen, C. Homan et T. Stainforth et ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et greffier sont également présents.

ABSENT : Monsieur le conseiller B. Cowan.

Monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle à l'occasion de cette séance.

Monsieur le maire Belvedere rappelle que les règles de la courtoisie et de la politesse ont toujours leur place lors d'une séance du conseil.

Monsieur le maire Belvedere fait part des sujets suivants ayant retenu l'attention au courant des derniers jours et des dernières semaines :

- *La tenue d'une séance du comité de démolition au Holiday Inn de Pointe-Claire le 9 août 2018, à laquelle ont assisté 350 citoyens relativement à la démolition projetée de l'établissement connue comme étant comme le « Pionnier » ;*
- *Rencontre devant se tenir le mercredi 15 août 2018, dans le village de Pointe-Claire, concernant les problèmes de stationnements ;*
- *Le fait que le terrain de « soccer field » situé en bordure de l'avenue John-Fisher ne sera pas voué à des projets de développement et que le zonage sera modifié en conséquence pour reconnaître sa qualité de parc.*

2018-525 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Retrait de la consultation publique inscrite au point 03.02 concernant le Règlement de Zonage PC-2775 de la ville de Pointe-Claire pour exclure les salles communes utilitaires du calcul de la hauteur des bâtiments résidentiels multifamiliaux ou mixtes ;
- Retrait du sujet inscrit au point 10.10 concernant l'adoption d'un deuxième projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la ville de Pointe-Claire pour exclure les salles communes utilitaires du calcul de la hauteur des bâtiments résidentiels multifamiliaux ou mixtes ;
- Retrait du sujet inscrit au point 30.09 relativement à l'approbation de modifications au contrat intervenu avec « Héloïse Thibodeau Architecte Inc. ».

2018-526 CONSULTATION PUBLIQUE – PROJETS DE RÈGLEMENTS
PC-2775-46, PC-2775-48 ET PC-2775-49

Se tient une consultation publique concernant les projets de règlements suivants :

- Item 03.01 PC-2775-46 Règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 pour clarifier les règles de sécurité autour des piscines.
- Item 03.03 PC-2775-48 Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage PC-2775.
- Item 03.04 PC-2775-49 Règlement modifiant le règlement PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne le stationnement d'un véhicule récréatif dans la marge avant dans les zones résidentielles.

À l'invitation de monsieur le maire Belvedere, le Greffier explique la nature de ces projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption;

Le Greffier indique également quelles sont, parmi les dispositions de ces règlements, celles qui sont susceptibles d'approbation référendaire et celles qui ne le sont pas.

Des questions sont adressées aux membres du conseil concernant ces projets de règlements :

- Un citoyen non identifié ;
- Monsieur Andrew Swidzinski ;
- Monsieur Claude Arsenault ;
- Madame Genny Gomes, concernant plus particulièrement l'article 4 du projet de règlement PC-2775-48 ;
- Monsieur Steven Farrugia, concernant plus particulièrement l'application de l'article 4 du projet de règlement PC-2775-48, relativement aux dispositions du code de la sécurité routière ;
- Monsieur Daniel Montpetit ;
- Madame Linda De Wit.

Le Greffier explique aux citoyens présents la teneur des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui sont relatives au processus d'approbation référendaire d'un règlement d'urbanisme, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- La façon de déposer une demande pour participer à la tenue d'un référendum ;
- L'adoption du conseil municipal de la version final d'un règlement ou de règlements, suivant les demandes pour participer à la tenue d'un référendum;
- L'ouverture des registres;
- La décision du conseil quant à la tenue du référendum lui-même.

2018-527 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du
procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2018.

RÉSOLU :

2018-528 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du
procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2018.

2018-529 APPROBATION D'UN PROCÈS-VERBAL CORRIGÉ – 5 JUIN 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-
verbal de la séance du 5 juin 2018, notamment, en corrigeant ou en
remplaçant les noms de certaines personnes ayant présenté des
interventions au courant de cette séance.

2018-530 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les
personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Brian Stafford :

- Concernant la circulation excessive sur l'avenue de l'Église et le besoin d'en mitiger les effets nuisibles pour la population de cette rue.

Madame Linda De Wit :

- L'octroi d'une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 580, boulevard Saint-Jean.

Monsieur Eric Callary :

- Concernant les augmentations surprises du compte de taxes découlant des augmentations de dépenses effectuées par l'agglomération de Montréal ;
- Monsieur Callary remercie également la Ville pour les améliorations apportées au parc Valois.

Madame Thérèse Selim :

- La nécessité de tailler la végétation le long des berges du lac Saint-Louis.

Monsieur Patrick Saint-Louis :

- La coupe d'arbres provenant du boisé situé à l'arrière du poste de police ;
- Les revenus de la Ville découlant de la consommation d'eau potable.

Monsieur Claude Lesage :

- Dépose une lettre à l'attention du maire Belvedere et des membres du conseil et adresse des questions concernant les sujets suivants :
 - La démolition de l'établissement « Le Pionnier » ;
 - Le passage d'autobus sur le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore.

Monsieur Andrew Swidzinski :

- Adresse des questions concernant les sujets suivants :
 - La disponibilité des espaces de stationnements publics pour achat par des tiers ;
 - La portée d'un passage du plan d'urbanisme (page 44), concernant les projets d'insertion et demande une confirmation suivant laquelle le projet de réutilisation du sol dégagé provenant de la démolition de l'établissement « Le Pionnier » aurait été refusé à cause des problèmes de stationnement dans ce secteur.

Madame Suzanne Weaver :

- La disponibilité de logements abordables et la création d'un comité (environnement).

Madame Linda De Wit :

- La création d'espaces de stationnements souterrains pour remplacer les espaces perdus, suite à la réalisation d'un programme de réutilisation du sol dégagé découlant de la démolition de l'établissement « Le Pionnier ».

Monsieur Yvan Desrochers (résidant de la ville de Saint-Lazare) :

- Se déclare en faveur de la réutilisation des terrains actuellement vacants ouverts seulement à des fins de stationnements.

Monsieur Marc Legault :

- Se déclare en faveur du maintien de la trame commerciale dans le secteur du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, mais pas au prix de la création de condominiums.

Monsieur Daniel Montpetit :

- Se déclare contre la construction de condominiums sur l'emplacement actuellement occupé par l'établissement « Le Pionnier ».

Monsieur Claude Arsenault :

- Déploie à nouveau la décision du comité de démolition prise le 9 août 2018 et réitère son désir d'assurer la survie du patrimoine de Pointe-Claire.

Madame Linda De Wit :

- La disposition du programme particulier d'urbanisme, visant le remplacement de l'établissement « Le Pionnier ».

Monsieur Tim Thomas :

- Exprime son point de vue à l'égard de la gouvernance et des décisions politiques qui sont faites à l'occasion de rencontres avec les citoyens.

2018-531 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2019

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement modifiant le règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire, en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2019.

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-532 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Bissonnette présente un projet de règlement sur la gestion contractuelle.

Monsieur le conseiller Bissonnette donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-533 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET RÈGLEMENT POUR LE COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Monsieur le conseiller Webb présente un projet règlement pour le Comité consultatif jeunesse.

Monsieur le conseiller Webb donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-534 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2878 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Monsieur le conseiller Stork présente un projet de règlement modifiant le règlement PC-2878 décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau pour l'exercice financier 2018.

Monsieur le conseiller Stork donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-535 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2871 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE 2018 (MODE DE PAIEMENT)

Madame la conseillère Homan présente un règlement modifiant le règlement PC-2871 de la ville de Pointe-Claire, décrétant les tarifs exigibles pour le financement des biens, services et activités offerts par la ville de Pointe-Claire pour l'exercice 2018 (mode de paiement).

Madame la conseillère Homan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-536 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2847 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE CONCERNANT LE SERVICE « INSPECTION – SÉCURITÉ PUBLIQUE » DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur le conseiller Cousineau présente un règlement modifiant le règlement PC-2847 de la ville de Pointe-Claire concernant le service « Inspection – Sécurité publique » de la ville de Pointe-Claire.

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-537 ADOPTION – RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés de la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-143-11072.

2018-538 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, EN CE QUI CONCERNE LE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF EN MARGE AVANT DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter un deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775, en ce qui concerne le stationnement d'un véhicule récréatif en marge avant dans les zones résidentielles, dans la mesure où ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-143-11405.

2018-539 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR CLARIFIER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ AUTOUR D'UNE PISCINE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter un deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 de la ville de Pointe-Claire, pour clarifier les règles de sécurité autour d'une piscine dans la mesure où le texte de ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11279.

2018-540 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR EXCLURE LES SALLES COMMUNES UTILITAIRES DU CALCUL DE LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS, MULTIFAMILIAUX OU MIXTES

L'adoption d'un deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 de la ville de Pointe-Claire, pour exclure les salles communes utilitaires du calcul de la hauteur des bâtiments résidentiels, multifamiliaux ou mixtes, est reportée à une prochaine séance du conseil.

2018-541 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT
DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775
DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Stainforth, et unanimement
D'adopter un deuxième projet de règlement, modifiant diverses
dispositions du règlement de zonage PC-2775 de la ville de
Pointe-Claire, dans la mesure où la teneur de ce deuxième projet de
règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce
jointe au dossier décisionnel 18-613-11281.

2018-542 APPROBATION - PIIA – 580, BOULEVARD SAINT-JEAN

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et
d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au
580, boulevard Saint-Jean, exige que préalablement à l'émission d'un
certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un
permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par
le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé
l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale,
mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 août 2018.

ATTENDU QUE des plans révisés ont été reçus au service
d'urbanisme, le 24 juillet 2018, montrant les modifications demandées
par le comité relativement au traitement architectural des façades
arrières des bâtiments;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thordstad-Cullen, et unanimement
D'approuver les documents suivants, préparés par « GMAD
architectes », en date du 24 juillet 2018 et reçus au service
d'urbanisme le 24 juillet 2018 :

- Page 4 – Plan de cadastre ;
- Page 7 – Plan implantation urbain ;
- Page 11 – Aménagement du site ;
- Page 17 – Aménagement espace public ;
- Pages 24 à 28 – 4 élévations bâtiment 1 (5 pages) ;
- Page 40 – Panneau matériaux.

et ce, relativement à la construction d'un premier bâtiment (bâtiment 1)
faisant partie d'un complexe résidentiel composé de trois (3) bâtiments
multifamiliaux de dix (10) étages, au 580, boulevard Saint-Jean,
ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le
Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration
architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux
relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12)
mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du
permis, une garantie financière au montant de 338 000,00 \$ auprès du
service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront
exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce,
à l'intérieur du délai prescrit.

2018-543 APPROBATION – PIIA – 6, AVENUE CLAREMONT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 4
juin 2018:

- Certificat localisation_2018-06-04 ;
- Pamphlets_2018-06-04.

et ce, relativement à l'installation d'une clôture de treillis en bois d'une hauteur de 91cm (3pi) et d'une longueur de 13,71m (45pi) le long de la ligne nord de la propriété dans la marge avant au 6, avenue Claremont, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 200,00 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-544 APPROBATION – PIIA – 12, AVENUE BOWLING GREEN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les
11 et 28 juin 2018 :

- Échantillons_2018-06-11 ;
- Matériaux_2018-06-11 ;
- Plans_v12_2018-06-28.

et ce, relativement à l'addition d'une véranda et des rénovations au 12, avenue Bowling Green, ceux-ci, étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000,00 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-545 APPROBATION – PIIA – 45, AVENUE BROADVIEW

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les
5 et 7 juillet 2018:

- Échantillon_2018-07-05 ;
- Photo maison_2018-05-07.

et ce, relativement à la ré-isolation des murs et au remplacement du revêtement extérieur, de vinyle et fausse-pierre, existant avec du revêtement de Canoxel de couleur bleu écossais au 45, avenue Broadview, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000,00 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-546 APPROBATION – PIIA – 115, AVENUE KING

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les
2 mars et 4 juillet 2018 :

- Élévations_2018-07-04 ;
- Site plan_2018-03-02.

et ce, relativement à l'ajout d'une extension à la maison existante au 115, avenue King, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000,00 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-547 APPROBATION – PIIA – 115, AVENUE SUNNYSIDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les
14 juin et 1^{er} août 2018 :

- Échantillons_2018-06-14 ;
- Architectural Plans V3.2_2018-08-01 ;
- Main Floor Plan_2018-08-01.

et ce, relativement à l'agrandissement du deuxième étage de la maison existante au 115, avenue Sunnyside, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000,00 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-548 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 115, BOULEVARD BRUNSWICK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'octroyer une dérogation mineure en faveur du 115, boulevard Brunswick, afin d'y permettre 120 cases de stationnement plutôt que le minimum requis de 180 cases de stationnement.

2018-549 OCTROI - DÉROGATION MINEURE – 2525, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur du 2525, autoroute Transcanadienne, afin d'y permettre 105 cases de stationnement plutôt que le nombre d'espaces de stationnement minimal requis de 146.

2018-550 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2800, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur du 2800, autoroute Transcanadienne, afin d'y permettre l'installation de huit (8) unités d'équipement mécanique sur le toit du bâtiment, d'une hauteur de 6,7m (22pi), plutôt que la hauteur maximale permise de 3m (9,8pi) et pour permettre l'installation de 35 unités d'équipement mécanique sur le toit du bâtiment, d'une hauteur de 6,45m (21,2pi), plutôt que la hauteur maximale permise de 3m (9,8pi).

2018-551 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2345, BOULEVARD DES SOURCES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur du 2345, boulevard Des Sources, afin d'y permettre l'installation de quatre (4) enseignes directionnelles d'une superficie de 1,5m² (16pi²), plutôt que la superficie maximale permise de 0,5m² (5.4pi²) et pour permettre l'installation d'une seconde enseigne murale indiquant le logo Bombardier le long du chemin de l'Aviation.

2018-552 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 580, BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur du 580, boulevard Saint-Jean, afin d'y permettre six (6) accès véhiculaires pour un terrain plutôt que le maximum permis de deux (2) accès véhiculaires par terrain, conditionnellement au respect des conditions émises par le comité de circulation, telles que celles-ci sont énoncées sous la rubrique "Recommandation"- de la section "Description" du dossier décisionnel 18-613-11791, en tenant compte du fait que si le promoteur choisit d'aménager une seule entrée pour desservir le bâtiment le plus à l'ouest (Phase I), celle-ci devra être bidirectionnelle et être située le plus près possible de l'entrée numéro 4, donnant sur l'avenue Gendron; et afin

D'y permettre un pourcentage d'espace vert de 48% de la superficie totale de la marge avant sur l'avenue Paprican plutôt que le 50% minimum requis.

2018-553 REFUS – DÉROGATION MINEURE – 580, BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE refuser d'octroyer une dérogation mineure en faveur du 580, boulevard Saint-Jean, afin d'y permettre un espace vert de 34% de la superficie totale de la marge avant sur le boulevard Saint-Jean plutôt que le 50% minimum requis, le Conseil étant d'avis qu'il s'agirait ici d'une dérogation trop importante, par rapport à la norme requise par le règlement.

2018-554 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 18 JUIN 2018 AU 27 JUILLET 2018 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 19 JUIN 2018 AU 27 JUILLET 2018

La liste des amendements budgétaires pour la période du 18 juin 2018 au 27 juillet 2018 ainsi que le registre des chèques pour la période du 19 juin 2018 au 27 juillet 2018 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2018-555 AUTORISATION – RADIATION DES SOLDES INFÉRIEURS OU ÉGAUX À 2 \$ DES TAXES FONCIÈRES DUES À LA VILLE, AVANT LA PRODUCTION DES COMPTES ANNUELS DE TAXE D'EAU POUR LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser la radiation des soldes inférieurs ou égaux à 2 \$ des taxes foncières dues à la Ville, avant la production des comptes annuels de taxe d'eau pour la catégorie des immeubles résidentiels.

2018-556 AUTORISATION –CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC QUI AURA LIEU À SHAWINIGAN DU 21 AU 23 SEPTEMBRE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser Étienne Paquet, Félix Gosselin, Nathalie Kalbarczyk, Nicole Waldie, Charles Coffin, Kevin Bertrand et Dominick Caron entraîneurs de natation du Club de natation de Pointe-Claire, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de la Fédération de natation du Québec qui aura lieu à Shawinigan du 21 au 23 septembre 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus suite à la participation de ces personnes à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-701-13-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier numéro 18-11761, émis le 18 juillet 2018.

2018-557 AUTORISATION – COLLOQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE QUI AURA LIEU À QUÉBEC DU 22 AU 24 OCTOBRE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser le commandant du service de l'Inspection-Sécurité publique, monsieur Réjean Cauchon, à participer au colloque de la sécurité civile, devant se dérouler à Québec, du 22 au 24 octobre 2018;

D'autoriser le remboursement des frais occasionnés en raison de la participation de monsieur Cauchon à cette activité ;

D'imputer les dépenses reliées, à cette autorisation, au poste 02-291-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier numéro 18-11821, émis le 24 juillet 2018.

2018-558 NOMINATION ET DÉSIGNATION DE MADAME ALEXANDRA PARENT, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR DAVID THOMPSON, EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE nommer et désigner madame Alexandra Parent pour agir en tant que membre du comité consultatif de Stewart Hall, en remplacement de monsieur David Thompson, à compter de la date de la présente séance, jusqu'à la fin du mandat original de monsieur Thompson, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

2018-559 OCTROI – SOUTIEN FINANCIER AU MONTANT DE 1 500 \$ À L'ASSOCIATION DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ « POINTE-CLAIRE VILLAGE WEEKEND » DEVANT SE TENIR LES 18 ET 19 AOÛT 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement, D'accorder un soutien financier au montant de 1 500 \$, à l'association du Village de Pointe-Claire, pour couvrir les frais de publicité et d'un orchestre en lien avec l'activité « Pointe-Claire Village Weekend » devant se tenir les 18 et 19 août 2018.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n°18-11836, émis le 26 juillet 2018.

2018-560 AUTORISATION – APPROPRIATION DU SURPLUS (155 000.00 \$) – PROJETS INFORMATIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approprier les sommes du surplus non affecté pour la réalisation de projets pour une somme totale de 155 000 \$, afin de procéder à la réalisation de divers projets informatiques, tels que présentés au PTI 2018.

Autoriser le Directeur du Service des finances à créer les postes budgétaires afférents à chacun de ces projets.

2018-561 AUTORISATION – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE POUR UN MONTANT TOTAL DE 151 000.00 \$

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 151 000.00 \$ à même le poste de réserve neige 03-920-07-001 (65 000,00\$) et le poste 02-330-00-513 (86 000,00\$), de façon à ce que la somme ci-haut mentionnée soit transférée au poste budgétaire 02-330-00-477 ;

Le tout, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 18-11832, émis le 27 juillet 2018.

2018-562 AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE RÉSERVE NATURELLE POUR LE PARC NATURE TERRA-COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'autoriser le dépôt d'une demande de reconnaissance d'une réserve naturelle pour cette partie du parc naturel Terra-Cotta, formée d'une partie des lots 4 252 092, 4 252 093 et 4 252 094, délimités par un liséré rouge au plan annexé au dossier décisionnel n° 18-470-11819, et ce auprès des autorités du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques ;

D'autoriser et désigner la coordonnatrice – Environnement – Développement durable, madame Emmanuelle Jobidon, aux fins de la signature de cette demande et de tout autre document approprié à cet effet, pour et au nom de la ville de Pointe-Claire.

2018-563 REJET DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES CONCERNANT L'INSTALLATION DE FONTAINES À BOIRE DANS LES PARCS ARTHUR-SÉGUIN ET NORTHVIEW

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé entre le 1^{er} juin 2018 et le 18 juin 2018 pour la fourniture et installation de fontaines à boire aux parcs Arthur-Séguin et Northview ;

ATTENDU QUE les prix soumis excèdent largement le montant de l'estimé du coût des travaux ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE rejeter les soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres précédemment mentionnée ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres pour la fourniture et l'installation de ces équipements.

2018-564 REJET DE LA SOUMISSION – FOURNIR ET INSTALLER DES PERGOLAS EN BOIS ET DES RIDEAUX PARE-SOLEIL

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé entre le 21 mai 2018 et le 30 mai 2018 pour fournir et installer des pergolas en bois (pavillons de plage) et des rideaux pare-soleil en option ;

ATTENDU QU'une seule firme à savoir « Tessier Récréo-Parc Inc. » a présenté une soumission pour ce projet ;

ATTENDU QUE le prix soumis excède largement le montant maximum pour l'octroi du contrat ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE rejeter la soumission reçue et ce pour le motif indiqué au troisième alinéa du préambule de la présente résolution ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres pour la fourniture des équipements ci-haut mentionné.

2018-565 REJET DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA VENTILATION D'URGENCE DANS LA SALLE THERMIQUE DE L'ARÉNA

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE rejeter les soumissions reçues, suite au lancement d'un appel d'offres pour l'exécution de travaux de ventilation d'urgence dans la salle thermique de l'aréna, en raison des montants excessifs, dépassant largement le budget alloué pour l'exécution de ces travaux ;

D'autoriser le service de l'ingénierie et d'immeubles à redéfinir le projet ; et

D'autoriser au moment jugé opportun le lancement d'un nouvel appel d'offres afin de permettre la réalisation du projet en 2018.

2018-566 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION POUR LA TOITURE DU CHALET ARTHUR-SÉGUIN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une (1) modification au contrat intervenu entre la ville de Pointe-Claire et « Toiture Léon », relativement aux travaux de réfection pour la toiture du chalet Arthur-Séguin pour un montant total de 5 946,66 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration du montant total de ce contrat, le faisant passer à la somme de 99 503,76 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-851, tel qu'il appert du certificat du trésorier n°18-11555, émis le 24 juin 2018.

2018-567 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
REEMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU PLATEAU
SPORTIF (CENTRE AQUATIQUE / ARÉNAS)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver une (1) modification au contrat intervenu entre la ville de
Pointe-Claire et « Induktion Groupe Conseil », pour la fourniture de
services professionnels dans le cadre du projet de remplacement de
l'entrée électrique du plateau sportif (Centre aquatique / Arénas), pour
un montant total de 5 346,34 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 91 865.03 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-82-836, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11759, émis le 16 juillet 2018.

2018-568 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
REEMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU PLATEAU
SPORTIF ET DU COMPLEXE DE L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver deux (2) modifications au contrat intervenu entre la ville de
Pointe-Claire et « La Cie Électrique Britton Ltée », relativement à
l'exécution de travaux de remplacement de l'entrée électrique du
plateau sportif et du complexe de l'Hôtel de Ville, pour un montant total
de 11 428,52 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 829 858,51 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-22-851, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11767, émis le 16 juillet 2018.

2018-569 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX DE
PLANTATION ET D'ENSEMENCEMENT À DIVERS ENDROITS DE
LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad Cullen, et unanimement
D'approuver une (1) modification au contrat intervenu entre la ville de
Pointe-Claire et « Aménagement Sud-Ouest », relativement à des
travaux de plantation et d'ensemencement à divers endroits de la Ville,
pour un montant total de 4 035,29 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 134 165,89 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-12-852, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11752, émis le 16 juillet 2018.

2018-570 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –
REEMPLACEMENT DU SYSTÈME D'IRRIGATION ET DE LA
CLÔTURE DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC CLEARPOINT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver une (1) modification au contrat intervenu entre la ville de
Pointe-Claire et « Urbex Construction Inc. », relativement au
remplacement du système d'irrigation et de la clôture des terrains de
tennis du parc Clearpoint, pour un montant total de 4 489,77 \$, taxes
incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 115 357, 77 \$, taxes
incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-15-004, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11769, émis le 16 juillet 2018.

2018-571 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉFECTION DE
LA TOITRE DU CONTRE AQUATIQUE ET DE LA TOITURE DE
L'ARÉNA BOB-BIRNIE

Le sujet relatif à l'approbation de modifications au contrat intervenu
entre la Ville de Pointe-Claire et « Héloïse Thibodeau Architecte Inc. »
est reporté à une prochaine séance du conseil.

2018-572 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – PROJET DE
RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC
KINSMEN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver huit (8) modifications au contrat intervenu entre la ville de
Pointe-Claire et « Norgéreq Ltée », relativement à l'exécution de
travaux de reconstruction du chalet de la piscine du parc Kinsmen
pour un montant de 23 842,91 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 3 614 195,74 \$,
taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-42-836, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11774, émis le 19 juillet 2018.

2018-573 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – PROJET DE
RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DU PARC
TERRA COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver une (1) modification au contrat intervenu entre la ville de
Pointe-Claire et « Cusson-Morin Construction Inc. », relativement à au
projet de reconstruction de la passerelle du parc Terra Cotta pour un
montant de 20 997,42 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 115 623,78 \$, taxes
incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-42-821, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11793, émis le 20 juillet 2018.

2018-574 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DE L'EXTRÉMITÉ EST DE L'AVENUE
LABROSSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver cinq (5) modifications au contrat intervenu entre la ville de
Pointe-Claire et « Gérald Théorêt Inc. », relativement à la
reconstruction de l'extrémité Est de l'avenue Labrosse, pour un
montant total de 17 326,74 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 3 684 657,28 \$,
taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-859, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11834, émis le 26 juillet 2018.

2018-575 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LOCATION DE
VÉHICULES 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver une (1) modification au contrat intervenu entre la ville de
Pointe-Claire et « Discount Location », relativement à la fourniture et la
livraison de véhicules 2018 de location clé en main, pour un montant
total de 8 358,68 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 51 571,53 \$, taxes
incluses ; et

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-17-013 et
03-920-17-003, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11701
émis le 1^{er} août 2018.

2018-576 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION
DU BOULEVARD HYMUS ENTRE LES AVENUE MANFRED ET
DELMAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une (1) modification au contrat intervenu entre la ville de
Pointe-Claire et « Roxboro Excavation Inc. », relativement à la
réfection du boulevard Hymus entre les avenues Manfred et Delmar,
pour un montant total de 20 122,19 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 7 138 222,45 \$,
taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-873, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11846 émis le 30 juillet 2018.

2018-577 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION
DU BOULEVARD HYMUS ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JEAN ET
L'AVENUE MANFRED

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver huit (8) modifications au contrat intervenu entre la ville de
Pointe-Claire et « Duroking Construction », relativement à la réfection
du Boulevard Hymus, entre le boulevard Saint-Jean et l'avenue
Manfred, pour un montant de 131 250,27 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 7 677 283,65 \$,
taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-837, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11848, émis le 30 juillet 2018.

2018-578 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉALISATION DE TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AU PARC STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'octroyer un contrat relatif à la réalisation de travaux d'amélioration
de l'accessibilité au parc de Stewart Hall – sentiers et mains courantes
en faveur de la compagnie « Les Mains vertes du paysage Inc. »,
laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un
montant total de 304 468,65 \$, taxes incluses, conformément aux
documents de l'appel d'offres GP1830-17023 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-417-52-852 et
22-416-02-832, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11714,
émis le 11 juillet 2018.

2018-579 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE LUMINAIRES DE
CONVERSION DEL POUR LES PISCINES EXTÉRIEURES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'octroyer un contrat relatif à la fourniture de luminaires de conversion
DEL pour les piscines extérieures en faveur de la compagnie « Lumen
divison de Sonepar Canada Inc. », laquelle a présenté la plus basse
soumission conforme, pour un montant total de 85 676,23 \$, taxes
incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres
BP1837-18134 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-82-876, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11760, émis le 16 juillet 2018.

2018-580 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION
DE NOUVEAUX TAPIS DE CAOUTCHOUC DANS LES CHALETS
DES PATINOIRES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'octroyer un contrat relatif à la fourniture et à l'installation de
nouveaux tapis de caoutchouc dans les chalets de patinoires en faveur
de la compagnie « Le Groupe Unisol Inc. », laquelle a présenté la plus
basse soumission conforme, pour un montant total de 80 236,83 \$,
taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres
BP1836-18205 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-051, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-11750, émis le 16 juillet 2018.

2018-581 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DANS LES AIRES DE JEUX DES PARCS BECK, VALOIS ET CLEARPOINT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la réalisation de travaux d'amélioration de l'accessibilité dans les aires de jeux de divers parcs (Beck, Valois et Clearpoint) en faveur de la compagnie « Installation Jeux-Tech Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 54 515,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1836-17021 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 63-420-18-010, 63-420-17-011 et 63-420-15-004, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11771, émis le 16 juillet 2018.

2018-582 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE D'UN CABINET D'EXPERTS COMPTABLES POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DU RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC. ET TOUT AUTRE MANDAT D'AUDIT À LA DEMANDE DE LA VILLE, ET CE, POUR LES ANNÉES 2018,2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'un cabinet d'experts comptables pour la vérification des états financiers annuels de la ville de Pointe-Claire, pour la vérification des états financiers annuels du Régime de retraite des salariés de la ville de Pointe-Claire, de la vérification des états financiers annuels du Club Aquatique de Pointe-Claire Inc. et tout autre mandat d'audit à la demande de la Ville, et ce, pour trois années fermes, à savoir les années 2018-2019 et 2020, pour un montant total de 171 427,73 \$, taxes incluses ;

De réserver le droit de la ville de Pointe-Claire de prolonger ou renouveler ce contrat pour les années 2021 et 2022, le tout, conformément aux dispositions de l'appel d'offres DP180014 ;

D'indiquer que ce contrat est octroyé à la firme « Goudreau Poirier Inc. », laquelle a obtenu la meilleure note, suite à l'examen, par un comité de sélection, des soumissions déposées ;

D'imputer cette dépense au montant de 39 896,33 \$ relativement à la vérification annuelle du rapport financier de l'année 2018 au poste budgétaire 02-137-00-413, tel qu'il appert du certificat du trésorier 18-11822, émis le 26 juillet 2018.

2018-583 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION DIESEL HINO 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture et à la livraison d'un camion diesel HINO 2019 avec une benne basculante à double compartiments en aluminium à la compagnie « Laval Hino Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 102 811,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180036 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-844, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11777, émis le 1^{er} août 2018.

2018-584 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR SUR ROUES HOLDER S-100 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture et à la livraison d'un tracteur sur roues Holder S-100 2018 en faveur de la compagnie « Équipements JKL Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 200 243,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180043 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-18-013, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11839, émis le 1^{er} août 2018.

2018-585 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE FOURGONNETTE NEUVE POUR LES SERVICES D'AQUEDUC

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture et à la livraison d'un camion Freightliner MT-55 2019, pour les services d'aqueduc, en faveur de la compagnie « Globocam (Montréal) Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 273 336,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180035 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-18-003, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11811, émis le 1^{er} août 2018.

2018-586 OCTROI D'UN CONTRAT – RENOUELEMENT DE LICENSE, SUPPORT ANNUEL ET L'ENTRETIEN DU LOGICIEL « APPSPACE » POUR LES ANNÉES 2019 À 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat en faveur de la compagnie « Appspace Inc. », pour le renouvellement de licences, la fourniture de services de support annuel et d'entretien du logiciel « Appspace », pour les années 2019, 2020 et 2021, au montant de 83 655.00 \$, taxes incluses, le tout couvrant la période du 1^{er} septembre 2018 au 1^{er} septembre 2021 et suivant les prix indiqués à la soumission déposée par cette firme ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11854, émis le 3 août 2018.

2018-587 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT SPÉCIALISÉ EN « SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL », POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANNÉES FERMES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'un consultant spécialisé en « santé et sécurité du travail », pour une période de trois années fermes plus deux années d'option en faveur de la firme « Médial Conseil Santé et Sécurité Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 29 318,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres DP180012 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-161-00-416, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11703, émis le 19 juillet 2018.

2018-588 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES
PROFESSIONNELS CONCERNANT LE NOUVEAU CHALET AINSI
QUE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC GRANDE-ANSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat pour la fourniture de
services professionnels relié à la construction du chalet et des
aménagements paysagers du parc de la Grande-Anse, d'utiliser le
système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article
573.1.0.1 de la Loi sur les Citées et Villes du Québec (système
dit «appel d'offres- qualité à une enveloppe incluant le prix»);

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le
cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci
apparaissent à la section «Description» du dossier décisionnel
18-319-11755.

2018-589 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES
PROFESSIONNELS CONCERNANT LA RÉNOVATION DE
L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU CENTRE CULTUREL STEWART
HALL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture
de services professionnels devant être mandaté pour la réalisation de
plans et devis, ainsi que les services en supervision de chantiers pour
les projets de rénovations de l'enveloppe extérieur du Centre culturel
Stewart Hall, d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des
offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les Citées et Villes du
Québec (système dit «appel d'offres- qualité à une enveloppe incluant
le prix»);

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le
cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci
apparaissent à la section «Description» du dossier décisionnel
18-315-11784.

2018-590 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES
PROFESSIONNELS CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN
NOUVEAU SYSTÈME CVAC AU CENTRE CULTUREL STEWART
HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture
de services professionnels nécessaire à la réfection du système de
ventilation CVAC de l'édifice Stewart Hall, d'utiliser le système
d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de
la Loi sur les Citées et Villes du Québec (système dit «appel d'offres-
qualité à une enveloppe incluant le prix»);

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le
cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci
apparaissent à la section «Description» du dossier décisionnel
18-319-11779.

2018-591 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2018

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour
le mois d'août 2018, telle que présentée par
monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est
déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2018-592 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL
PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES 14 AOÛT 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non
déléguées pour le 14 août 2018, telle que signée par
monsieur Vincent Proulx, directeur - Ressources humaines.

2018-593 AUTORISATION – REMPLACEMENT DE L'ANCIENNE POLITIQUE
EN MATIÈRE D'ALCOOL, DE DROGUES ET DE MÉDICAMENTS,
APPROUVÉ EN 2007 PAR LA RÉSOLUTION 2007-225

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver une politique révisée, en matière d'usage d'alcool, de
drogues et de certains médicaments, dans la mesure où le texte de
cette politique est substantiellement conforme au projet annexé en
pièce jointe au dossier décisionnel 17-161-9874 ;

D'indiquer que cette politique révisée remplace celle ayant été
approuvée en 2007 en vertu de la résolution 2007-225.

2018-594 VARIA

Aucun sujet n'a été traité par le conseil en « Varia ».

2018-595 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE lever la séance à 22 h 30.

John Belvedere, Maire

Me Jean-Denis Jacob, greffier et directeur
des affaires juridiques